COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2022 L'an deux mille vingt deux et le six avril A 20 h 00

le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M MORIN Jean Marc

<u>Présents</u>: MM CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, VOUILLON Benoît, GELIN Lionel, RAVEAUD Marie Pierre, NESME Eric, MARTIN Christelle et CHEVRIER Océane.

<u>Excusée</u> : FLEURY Laure Convocations : 6 avril 2022 Affichage : 16 mars 2022

Mme RAVEAUD a été nommée secrétaire

Le compte rendu de la précédente séance a été adopté à l'unanimité des membres présents

Le Maire ouvre la séance.

Puis le Maire reprend sa place et continue la séance

BUDGETS PRIMITIFS BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Après avoir passé en revue l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement estimées ainsi que les différents programmes et projets prévus pour 2022 le Maire demande à l'assemblée de voter globalement le budget primitif sur les bases de recettes connues ainsi que le vote sur les taux d'imposition directs. Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Considérant les comptes présentés par le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux des deux taxes d'impôts directs en 2022 comme suit :

	Taux de référence y compris taux départemental	Taux proposés	Taux votés	Produits correspondants
Foncier bâti	35,99 %	35,99 %	35,99 %	113 333.00 €
Foncier non bâti	44,65 %	44,65 %	44,65 %	32 862.00 €
Produit fiscal attendu				146 195.00€

Il autorise le Maire à signer le nouvel état l'état 1259

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève alors à 395 223,84 € Le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 319 251,22 € Le Conseil APPROUVE A L'UNANIMITE ce budget.

Investissement divers:

Le Maire rappelle les travaux d'investissement déjà prévus

- travaux dans le cadre de la DETR (aménagement bourg), panneaux de hameaux
- projet d'agrandissement et de rénovation de la mairie

BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX

Après avoir passé en revue l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement estimées ainsi que les différents programmes en cours pour 2022, le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de ce budget.

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 88 613,00 € Le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 349 216,19 € Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents, ce budget.

Le Maire rappelle les investissements prévus pour cette année :

- Fin du programme d'achat des terrains pour les périmètres de protection des captages
- Changement du système de traitement de l'eau
- Pose de compteurs sectoriels
- Appel à projet départemental pour la recherche et la sécurisation des sources
- Remplacement de compteurs dans le bourg
- Remplacement d'une bouche à incendie

Il demande ensuite au Conseil Municipal, compte tenu des nombreux projets d'investissement prévus, s'il désire modifier le tarif à compter du le juillet 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et

Après en avoir délibéré

Considérant que les projets prévus sont nécessaires

Considérant le prix de l'eau appliqué par les autres services de distribution qui sont tous supérieurs

DECIDE à l'unanimité, de maintenir les tarifs du service d'eau, au le juillet 2022, comme suit :

Prix du m3 : 1,27 €

Prix de l'abonnement principal : 65 € (inchangé) Prix de l'abonnement complémentaire : 45 € (inchangé) Ouverture ou fermeture de compteur : 30 € (inchangé)

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE LONGUEBISE

Le Maire passe en revue les dépenses et recettes afférent au budget et énonce les différents comptes budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il précise que les prévisions seront les mêmes qu'en 2021 puisqu'aucune dépense n'a été effectuée en 2021. Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement, opérations de stock comprises, s'élève à $111576,42 \in$

Le montant total des dépenses et recettes d'investissement, opérations de stock comprises, s'élève à 76 611,27 €

Le Conseil APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents, ce budget.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique que l'employé communal a demandé à bénéficier d'une augmentation de salaire. Il propose que l'augmentation soit égale à environ $120 \in$ net par mois et demande au Conseil de voter pour cette augmentation. Le Conseil vote à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 21 h 45.